

UNE NOUVELLE FORMATION AU CONTENU  
TOUT À FAIT INÉDIT!

# Apprendre sur le terrain : solutions-clés pour bien former vos ATP



L'équipe des services professionnels de Pharmascience vous guidera dans la formation de vos assistants techniques qualifiés afin qu'ils puissent faciliter l'apprentissage et l'intégration de leurs collègues sans expérience en pharmacie.

Soyez en mesure d'optimiser le transfert de connaissances envers votre personnel technique pour réduire les impacts éventuels de l'inexpérience de vos nouveaux employés.

Vous bénéficierez ainsi d'une collaboration optimale entre les membres de votre équipe pour des services pharmaceutiques dotés d'un professionnalisme hors pair.

---

## DÉTAILS DE LA FORMATION

Lieu : en visioconférence ou en présentiel (selon certaines conditions)

Durée : 60 minutes

*Un accompagnement sur mesure vous sera offert afin de vous guider de façon simple et efficace à travers l'ensemble des notions apprises lors de la formation. Pour en savoir davantage, communiquez avec votre représentant.*



# Loi 31 : le rôle de l'ATP, une valeur ajoutée

FORMATION  
AMÉLIORÉE

L'équipe des services professionnels Pharmascience vous permettra de fournir à vos assistants techniques les aptitudes nécessaires pour qu'ils puissent vous soutenir dans les changements relatifs à l'application de la loi 31.



## Des compétences essentielles

Votre personnel technique apprendra comment identifier rapidement une situation nécessitant l'application d'un acte de la loi 31.



## Un apprentissage personnalisé

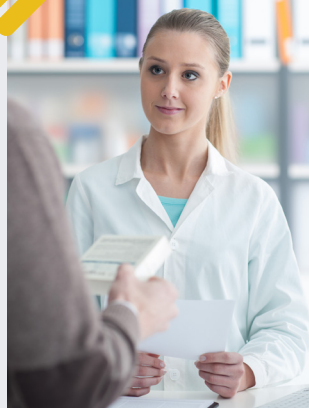
Cette formation a été conçue expressément pour les assistants techniques en pharmacies du milieu communautaire.



## Un contenu détaillé

Dans un premier temps, vos ATP seront en mesure de démystifier les actes de la loi 31, la réglementation qui en découle et ses liens avec l'ancienne loi 41.

Ils comprendront l'ensemble de la facturation reliée aux actes de la loi 31, le tout, en **seulement 1 h 30 de formation.**



*À noter qu'une consultation d'une heure sera offerte à tous les participants pour toutes questions relatives à la loi 31.*

Pour en savoir davantage au sujet de cette formation, communiquez avec votre représentant ou visitez le :

[services-professionnels.pharmascience.com](https://services-professionnels.pharmascience.com)

Nom de votre représentant-e

Téléphone

 **pharma  
science**